



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 71704

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche s'il ne lui paraîtrait pas nécessaire, pour la bonne information du consommateur, que des étiquettes informatives indiquant si des fruits ou des légumes ont été produits hors-sol, c'est-à-dire nourris dans des bacs fertiles et avec des accélérateurs de croissance, comme par exemple certaines tomates venues de Hollande, des fraises et d'autres fruits ou légumes proposés hors saison le plus souvent et à propos desquels on peut s'interroger sur leur caractère annuel. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

La filière fruits et légumes est soumise à des règles communautaires de commercialisation précises. L'étiquetage informatif à destination du consommateur prévoit pour certaines espèces (raisin, tomate, concombre, salade) l'indication d'une mention relative à la culture hors sol. Actuellement, la grande majorité des tomates, fraises et concombres est produite, sur notre territoire, en hors sol afin de maîtriser les traitements phytosanitaires et de réduire les importations notamment en hors saison. Cette information obligatoire s'applique à tous produits commercialisés sur le territoire communautaire. Il n'y a donc pas lieu de prendre des dispositions réglementaires particulières, les normes communes de qualité s'adaptant périodiquement aux pratiques culturales. La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) assure la surveillance de la filière fruits et légumes au moyen d'une analyse de risque et, à ce titre, intervient dans ce secteur en ciblant ses actions. Elle est donc amenée à renforcer ponctuellement les contrôles en cas de persistance d'anomalies et/ou de pratiques douteuses susceptibles de déstabiliser la filière et tromper le consommateur. C'est ainsi que la réalité de l'étiquetage fait l'objet d'une surveillance permanente des services de contrôle.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71704

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7482

Réponse publiée le : 8 novembre 2005, page 10337